



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Le préfet

à

**Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU**  
Président de la communauté de communes  
Val-de-Gâtine  
2 place Porte Saint-Antoine  
79220 CHAMPDENIERS

Affaire suivie par : Simon Schiano  
Tél. : 07 62 51 43 92  
Courriel : simon.schiano@developpement-  
durable.gouv.fr

Bordeaux, le **15 SEP. 2025**

**Objet : Plan climat-air-énergie territorial de la communauté de communes Val-de-Gâtine**  
**PJ : Avis de l'État sur le projet de PCAET**

Vous m'avez communiqué, par notification en date du 10 juillet 2025 via la plateforme [Territoires&climat](#), le projet de plan climat air énergie territorial (PCAET).

J'ai le plaisir de vous transmettre l'avis de l'État sur ce projet de plan.

Tout d'abord je tiens à saluer les efforts engagés en matière de transition écologique sur votre territoire et traduits dans le plan climat actuel. Vous contribuez ainsi à votre échelle à la réalisation des objectifs énergétiques et climatiques de la France.

Avec l'adoption prochaine de ce plan climat, votre collectivité devient coordinatrice de la transition énergétique. Elle doit ainsi susciter la mobilisation des différents acteurs locaux et coordonner les initiatives locales. Il sera important de trouver des pistes de mutualisation avec les démarches COT de l'ADEME et CRTE à l'échelle de la Gâtine poitevine, afin d'assurer une cohérence maximale à la transition écologique du territoire.

Des pistes d'amélioration de votre projet sont par ailleurs proposées dans la note détaillée ci-jointe, en particulier :

- ajouter une carte des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables (ZAENR), conformément à la réglementation (art. L.229-26 du code de l'environnement) ;
- vérifier la cohérence de l'ambition du programme d'actions avec la trajectoire d'adaptation aux effets du changement climatique à + 4°C à l'horizon 2100 ;
- chiffrer les objectifs opérationnels des actions les plus prioritaires du PCAET à l'horizon 2030 ;
- apporter des éléments de calendrier, même approximatifs, aux actions prioritaires du PCAET ;
- envisager avec les partenaires concernés d'ici le bilan à mi-parcours le renforcement du développement d'une agriculture durable, cruciale pour le territoire ;
- intégrer les conclusions des études « hydrologie milieu usage climat » portées par les établissements de bassin et les Agences de l'eau pour la mise en œuvre des actions sur la ressource en eau ;
- étudier la possibilité de renforcer les surfaces naturelles protégées, par exemple avec les différents outils proposés dans l'avis.

L'approche systémique, la transcription aux documents d'urbanisme, l'appropriation de tous les acteurs professionnels et la cohérence des contrats territoriaux seront autant de facteurs de réussite pour un territoire engagé dans la transition écologique.

Les services de l'État, en particulier la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres, restent à votre disposition d'ici là pour vous accompagner dans cette démarche et pourront être associés aux différentes étapes.

Le Préfet

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Etienne Guyot.

Etienne GUYOT

**Copie :** Monsieur le Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur le préfet des Deux-Sèvres